

Téléphone : 06 52 03 65 58

bordeaux-chartrons@nestenn.com

<https://immobilier-bordeaux-chartrons.nestenn.com/>

Tarifs applicables au 25/01/2023

Barème Honoraires

Transaction vente

Prix de vente
Inférieur ou égal à 50 000 € : 4500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
Compris entre 50 001 € et 100 000 € : 7500 € TTC d'honoraires forfaitaires.
Compris entre 100 001 € et 250 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
Compris entre 250 001 € et 400 000 € : 5,5% TTC du prix de vente.
Compris entre 400 001 € et 900 000 € : 5 % TTC du prix de vente
Prix de vente supérieur ou égal à 900 001 € : 4,5 % TTC du prix de vente

Nos honoraires sont exigibles le jour où la vente est effective et constatée dans un acte écrit et signé par le vendeur et l'acquéreur.

Les honoraires sont dus par le Mandant (vendeur) sauf disposition contraire mentionnée sur le mandat.

Location à usage d'habitation principale

Les honoraires représentent la constitution du dossier locataire, la rédaction du bail et l'état des lieux.

Bail : Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : OFFERT.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail à la charge du bailleur : 10 € TTC par m² de surface habitable. Honoraires à la charge du locataire : 10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable. Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Biens à usage professionnel

TARIF APPLICABLE UNIQUEMENT AUX CLIENTS PROFESSIONNELS

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX :

20% TTC du loyer annuel HT/HC A la charge du preneur ou éventuellement répartis par moitié entre bailleur et preneur selon convention au mandat. Plus 10% du droit d'entrée éventuel en sus.

Tarif rédaction de bail commercial ou professionnel seul 1 440 € TTC

FORMULES

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE

SIMPLICITÉ

GARANTIE TOTALE

Mise en place du mandat de gestion	X	X
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	X	X
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	X	X
Délivrance d'une quittance de loyer	X	X
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	X	X
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	X	X
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	X	X
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	X	X
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	X	X
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	X	X
Suivi digital de votre parc locatif sur www.zelok.fr	X	X
Garantie Loyers impayés à 2,50% TTC		X
Déclaration et suivi des loyers impayés ou des dégradations locatives		X
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		X



Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant. Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Nos taux sont dégressifs LOYERS

SIMPLICITÉ

GARANTIE TOTALE GLI à 2,50% incluse

un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité sur toute la France

	HT	TTC	HT	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	5,90%	7,08%	9,40%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	4,90%	5,88%	8,40%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	3,90%	4,68%	7,40%	8,38%

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90% HT

9,90%HT des encaissements (soit 11,88% TTC) pour un box ou un parking

ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS à 2,50% TTC

Une garantie des loyers et charges remboursés à 100%

- Sans plafond d'indemnisation
- Sans franchise
- Sans limite de durée dans le temps
- Protection juridique incluse
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€
- Avec paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré) même en cas d'impayé de locataire.

EXEMPLE

Vous percevez un loyer de 750€ payé mensuellement par votre locataire

Vous seront déduits

- FORMULE SIMPLICITÉ : 53,10€ TTC
- GARANTIE TOTALE : 80,85€ TTC

ma gestion locative